

À la séance régulière du Conseil de Bristol tenue à l'Hôtel de Ville le 1^{er} octobre 2013, à 20h00, étaient présents le Maire Brent Orr, et les Conseillers Steve Forbes, Keith Smith, Colette O'Malley, Greg Graham, Brian Drummond et Debbie Kilgour.

(13-10-172) Il est proposé par le Conseiller Forbes que le procès verbal de la séance du 3 septembre soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-173) Il est proposé par le Conseiller Drummond que le procès verbal de la séance spéciale du 12 septembre soit adopté comme présenté. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-174) Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-175) Le Conseiller Graham donne un avis de motion, en conformité avec l'article 445 du Code municipal, pour la présentation pour l'adoption d'un règlement d'utiliser la citation afin de désigner la voie ferrée National Canadien comme un site patrimonial. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

1. Désignation de la 'Subdivision Beachburg'

Le présent avis de motion s'applique à l'ensemble du corridor ferroviaire identifié sur la carte annexe au présent avis de motion et faisant partie intégrante de celui-ci.

L'immeuble et ses composantes sont compris dans la citation.

2. Motifs de la citation:

Le susdit immeuble fait l'objet d'une citation suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Bristol adoptée le 24 septembre 2013, à savoir pour les motifs suivants :

2.1 Les membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Bristol sont en accord à l'effet que l'immeuble mentionné fait partie du patrimoine de la municipalité et mérite d'être protégé. Sa valeur historique

et son état de conservation en constituent l'un des derniers témoins de ce type encore existant dans la région;

2.2 La construction de la ligne Ottawa-Pembroke s'est fait entre 1912 et 1915;

2.3 La construction de la ligne Ottawa-Pembroke a permis de compléter la troisième voie ferrée transcontinentale du Canada;

2.4 Cette ligne traverse de nombreux sites historiques et archéologiques d'importance.

3. Date d'entrée en vigueur de la citation:

Le règlement de la citation prendra effet à partir de la date de la signification de l'avis spécial à Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, propriétaire de l'immeuble sis au 935 de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada, soit le 4 octobre 2013.

4. Consultation

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations lors d'une assemblée de consultation publique à être tenue par le comité consultatif d'urbanisme, conformément à l'avis public qui sera donné par le greffier ou le secrétaire-trésorier à cette fin. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-176) Il est proposé par le Conseiller Graham d'accepter la soumission de Nugent Construction Inc. pour les améliorations du chemin d'Aylmer pour un montant de 139 171.49\$, taxes incluses. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-177) Il est proposé par le Conseiller Drummond que la proposition de lotissement soumise par Robert Weatherall tout dépendant de la décision d'exclusion de la propriété du projet du parc du Sault-des-Chats. Adoptée avec division. Le Conseiller Smith enregistre sa dissidence. Le Maire s'abstient de voter.

(13-10-178) Il est proposé par le Conseiller Drummond nous acceptons la proposition de lotissement soumise par Wendy et George Prévost pour le 7 rue Black. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter

(13-10-179) Il est proposé par le Conseiller Graham de contribuer à des fonds additionnels pour le programme de sauveteur 2012

établis par l'Association municipale de Norway Bay.
Résolution défaite. 2 pour et 4 contre. Le Maire s'abstient de voter.

- (13-10-180)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de demander une réévaluation des lots de la région du 39 chemin Pine Lodge en raison de leur localisation dans la zone inondable qui interdit la construction et d'envoyer une copie de la lettre reçue à la MRC. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-181)** Il est proposé par le Conseiller Smith d'accepter l'application de Mathieu Lachapelle pour pompier volontaire pour le département incendie de Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-182)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'attacher une plaque commémorative pour Edward Kelly au chemin Dagg. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, Directrice générale de la Municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessous

Christina Peck, Directrice générale

- (13-10-183)** Il est proposé par le Conseiller Forbes que les factures totalisant 284 107.71\$ soient payées pour le mois de septembre. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-184)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour d'accepter l'état financier pour le mois d'août. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-185)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'enregistrer Tyson Smith pour le cours de Pompier 1. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-186)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de demander la permission pour installer la borne sèche aux propriétaires concernés près du 38 chemin Pine Lodge et du lac Moffat Lake. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-187)** Il est proposé par le Conseiller Drummond d'autoriser les cours de formation offerts par la COMBEC demandés par Marleen Bélisle, Inspectrice en bâtiment et Isabelle Lajoie

Agente d'application du règlement / Inspectrice en bâtiment adjointe. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

- (13-10-188)** Il est proposé par la Conseillère O'Malley d'envoyer une lettre au propriétaire 56 chemin Sixth Line concernant les dommages à la route causé par des véhicules tout-terrain et contacter la Sûreté du Québec pour surveiller le problème. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-189)** Il est proposé par le Conseiller Graham de rejeter la Charte de laïcité et nous continuerons à traiter tous les gens de toute origine ethnique et religion équitablement à Bristol. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-190)** Il est proposé par le Conseiller Drummond de payer un taux de base au personnel d'élection suite à un appel téléphonique aux municipalités voisines. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.
- (13-10-191)** Il est proposé par le Conseiller Forbes de lever la séance. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

Maire Brent Orr

Directrice générale Christina Peck